

Journée de sensibilisation à la prévention des mauvais traitements à l'égard des personnes âgées

Il existe dans notre société un crime caché qui touche les personnes les plus vulnérables, nos aînés. Ce crime concerne les mauvais traitements à l'égard des personnes âgées. Selon leur définition, ces mauvais traitements comprennent tout acte ou toute omission qui porte atteinte à une personne âgée ou qui met en danger sa santé ou son bien-être. Les mauvais traitements peuvent revêtir la forme de négligence et/ou de violence physique, sexuelle ou psychologique ou d'exploitation financière. Ils peuvent être infligés à domicile, dans un établissement ou dans la collectivité. La triste vérité est qu'il s'agit d'un crime qui souvent n'est pas dénoncé, car les victimes redoutent les conséquences et les représailles et éprouvent un sentiment de honte.

C'est pourquoi la Journée de sensibilisation à la prévention des mauvais traitements à l'égard des personnes âgées en Ontario sera marquée, pour la deuxième année consécutive, le 19 octobre 2005. Des veillées aux chandelles et d'autres activités de sensibilisation seront organisées dans les collectivités, en mémoire de celles et de ceux qui ont été victimes de ces agissements et pour faire la lumière sur ce crime caché et mieux sensibiliser le public à

son propos. M. Jim Bradley, ministre délégué aux Affaires des personnes âgées de l'Ontario, exhorte le public à participer, dans sa collectivité, à une veillée aux chandelles ou à une manifestation de sensibilisation.

Les signes des mauvais traitements subis par les personnes âgées, qui sont souvent perpétrés par des personnes jouissant d'une position de confiance ou d'autorité, sont nombreux. Il peut s'agir de blessures physiques inexplicables, d'une dépression, d'un retrait des activités sociales, de passivité, de nervosité, de honte ou de peur, de changements dans l'hygiène et la nutrition, de l'absence de nourriture, de vêtements ou d'autres besoins fondamentaux, d'un manquement à ses obligations financières ou encore de retraits bancaires inhabituels.

Les personnes âgées de l'Ontario méritent de vivre en toute sécurité, dans la dignité et de façon aussi autonome que possible, avec toutes les aides dont elles ont besoin. L'Assemblée législative de l'Ontario a proclamé le 19 octobre 2004 la Première journée de sensibilisation à la prévention des mauvais traitements à l'égard des personnes âgées de l'Ontario.

Si vous êtes victime de mauvais traitements à l'égard des personnes âgées ou si vous connaissez une victime potentielle, vous devriez communiquer avec la police locale, la Police provinciale de l'Ontario ou des organismes de services communautaires. Vous pouvez aussi obtenir des renseignements sur les mauvais traitements à l'égard des personnes âgées ou parler à un conseiller expérimenté en appelant gratuitement la Ligne d'aide aux victimes du ministère du Procureur général au 1 888 579-2888 dans tout l'Ontario, ou au 416 314-2447 à Toronto.